



→ HONORAIRES DE VENTE (TTC)

	MONTANT TOTAL DE LA TRANSACTION		
	0 - 100 000€	100 001€ - 200 000€	+ de 200 000€
Mandat Non Exclusif	8%	7%	6%
Mandat Expert Exclusif	7%	6%	5%
Mandat Expert Equitable	3,5%	3%	2,5%

Ces taux s'entendent TTC ; taux en vigueur 20%.

Minimum de facturation de 5000€ TTC.

Nos honoraires sont à la charge de l'acquéreur.

Ils comprennent les prestations de visite, de négociation et de constitution du dossier de vente.

→ HONORAIRES DE LOCATION HABITATION

8% TTC du loyer annuel Hors Charges à la charge du propriétaire.

8% TTC du loyer annuel Hors Charges à la charge du locataire.

→ HONORAIRE DE LOCATION LOCAUX PROFESSIONNELS

10% TTC du loyer annuel Hors Taxes et Hors Charges, à la charge du bailleur.

10% TTC du loyer annuel Hors Taxes et Hors Charges, à la charge du preneur.

→ HONORAIRES DE GESTION

6% HT des sommes encaissées hors dépôt de garantie.

(Minimum de facturation : 25€ TTC mensuel)

Coût de l'assurance : GLI 3% TTC.

ARTHUR IMMOBILIER SAINT QUENTIN

16, Place gracchus Babeuf 02100 SAINT QUENTIN Tel : 03 23 09 90 00 Fax : 03 23 09 25 00
 SIRET : 490 582 624-code NAF : 703 A – Carte Professionnelle délivrée par Préfecture de l'Aisne :
 transaction n°437G – RCS St Quentin 490 582 624 00014
 Garantie bancaire SEGAP – COVERHOLDER AT LL LLYOD'S – 63 Rue de Suffren – 75007 PARIS